

## Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 novembre 2022

Date : 29 novembre 2022

Année scolaire : 2022 / 2023  
Numéro de séance : 3  
Date de transmission de la convocation aux membres : 15 novembre 2022  
1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui  
2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)  
Président : M JADEAU  
Secrétaire de séance : Mme BIRAUD  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 22

### Ordre du jour

#### I – FONCTIONNEMENT GENERAL

#### II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- 2-1 – Effectifs prévisionnels pour 2023-2024 (annexe 1).
- 2-2 – Organisation de l'épreuve orale du DNB.
- 2-3 – Répartition des IMP.
- 2-4 – Compte-rendu de la réunion du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

#### III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 3-1 – Budget 2023 (annexe 2).
- 3-2 – Modification de l'échéancier du prélèvement mensualisé automatique (annexe 3).
- 3-3 – DBM.
- 3-4 – Tarif des dégradations (annexe 4).
- 3-5 – Tableau des dépréciations (annexe 5).
- 3-6 – Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

#### Annexes

- Tableau des effectifs prévisionnels 2023-2024 (annexe 1)
- Budget prévisionnel 2023 (annexe 2)
- Information sur le prélèvement automatique mensualisé (annexe 3)
- Tarif des dégradations (annexe 4)
- Tableau des dépréciations (annexe 5)

**FEUILLE D'ÉMARGEMENT**  
**Séance 29 novembre 2022**

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✗		
	Gestionnaire	AYRAULT Isabelle	✗		
	CPE	DUPONT Julien	✗		
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	✗		
	Commune siège	POUVREAU Laëtitia	✗		
<b>PERSONNALITÉS QUALIFIÉES</b>		COLIN Josette	✗		
		RANGEARD Jean-François	Excusé		
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnels d'enseignement	DELMARLE Théo	✗		
		DUBUISSON Aurélie	Excusée	MOHAMMEDI Julie	✗
		DUMAY Aurore	✗		
		LE LANNOU Marie-Anne	✗		
		RIBARDIÈRE Sandrine	✗		
		RINGUET Elizabeth	✗		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BIRAUD Sylvie	✗		
		CLÉMENT Anita	Excusée	PAVAGEAU Benoît	✗
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	ARTAUD Mathilde	✗		
		FAUCHER Claire	✗		
		FAYOUX Emilie	✗		
		GAILLARD Lucie	Excusée	VAN HECKE Gwendoline	✗
		GIRAUDON Alexandra	✗		
		MALLET Séverine	✗		
	Elèves	ARTAUD Maëlle	✗		
		LISOWSKI Tom	✗		

## Préambule.

La séance débute à 18h01, le quorum étant atteint avec 20 présents.

### Désignation du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance désigné par le planning voté lors du CA du 20 octobre appartient au corps des ATOSS. Mme BIRAUD prend en charge la mission.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 20**

### Adoption du PV du CA du 20/10/2022.

Aucune remarque sur le contenu.

**Présents : 20                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 20**

Arrivée de Mme POUVREAU (18h04) puis de Mme PÉCRIAUX (18h06).

### Présentation de l'ordre du jour.

Le point 2.4 est supprimé, le CESC n'ayant pu se réunir.

Une question diverse a été déposée par les représentants des parents d'élèves.

M. JADEAU présente ses condoléances aux familles de Mme HUGAULT, présidente de l'aéro-club de Couhé-Brux, et de M. ROBIN, instructeur, décédés dans un accident au mois de novembre. Les liens avec l'aéro-club, déjà anciens, se sont renforcés cette année avec la classe de défense. Mme LOISEAU, professeure principale de la classe, des élèves et des parents seront présents aux obsèques.

Mme MOHAMMEDI lit une déclaration liminaire au nom des personnels d'enseignement de l'établissement.

## I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

### II- VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE.

#### 2-1- Effectifs prévisionnels pour 2023-2024 (annexe 1).

M. JADEAU présente le tableau et explicite sa lecture. Les effectifs se maintiennent avec les TAP envisagés mais au final la perte d'une classe en 4<sup>e</sup> à la rentrée 2022 se répercute en 3<sup>e</sup> à la rentrée 2023.

En 6<sup>e</sup>, M. JADEAU a proposé une réévaluation du TAP (0.63 soit le TAP moyen des 3 dernières années) mais sans impact immédiat sur le nombre de classes.

#### 2-2- Organisation de l'épreuve orale du DNB.

Suite au conseil pédagogique du 28/11/2022, M. JADEAU propose la date du mercredi 14 juin 2023, soit une semaine plus tard que les années précédentes en raison d'un échange avec l'Allemagne programmé du 1<sup>er</sup> au 8 juin.

L'épreuve sera présentée et sa préparation accompagnée comme les années précédentes.

Plusieurs thèmes sont possibles : action menée au collège dans le cadre d'un parcours, histoire des arts, engagements extérieurs en lien avec un parcours etc.....

La grille d'évaluation sera bien entendue communiquée aux élèves et à leur famille.

Les parents d'élèves auront une information sur le calendrier et le déroulement de l'épreuve.

Vote est demandé sur la banalisation du mercredi 14 juin 2023 : les 6èmes, 5èmes et 4èmes n'auront pas cours et le repas leur sera décompté. Pour les 3èmes, il n'y aura pas de remise, la restauration étant ouverte.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des enseignants pour l'organisation de l'épreuve pour en permettre une approche éclectique.

**Présents : 22                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 22**

#### 2-3- Répartition des IMP pour 2022-2023.

Le conseil pédagogique du 28/11/2022 a validé la répartition des IMP disponibles : 7.25

6.25 ont été attribuées annuellement (1 RUPN, 1 coordo techno, 1 chorale, ½ référent culture, ½ référent E3D, ½ référent énergie jeune – dispositif porté par une association et le réseau ECLORE visant à développer auprès des élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> l'ambition scolaire et l'estime de soi-, 1.5 pour le s PP de 3<sup>e</sup>, 0.25 pour la coordination de devoirs faits).

Reste 1 IMP qui sera attribuée pour des interventions ponctuelles ou pour l'animation de la classe défense si l'IMP supplémentaire demandée n'est pas attribuée.

## III- VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

### 3-1 – Budget 2023 (annexes 2).

Mme AYRAULT présente le budget prévisionnel 2023 : en préambule elle rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'établissement bascule sur le nouveau système comptable Op@le avec un impact sur la présentation du budget.

La DGF 2023 s'élève à 70 842 €, en augmentation de 6.3 % par rapport à 2022 (66 638 € auxquels il faut ajouter les dotations complémentaires de 1478.69 € et 12 800 €).

Dans un premier temps, Mme AYRAULT présente le Service Restauration et Hébergement (SRH) avec ses différentes contributions (FRAR - Fonds de Rémunération des Agents de la Restauration – et FCSH – Fonds Commun des Services d'Hébergement – destinés à couvrir un déficit accidentel du SRH) et explique son mode de calcul.

La part de cette DGF allouée aux activités pédagogiques s'élève à 16 586.42 €, en diminution par rapport à 2022 en raison d'orientations pédagogiques différentes (priorité donnée au spectacle vivant donc non-participation à collège au cinéma). Le volume

global est néanmoins très supérieur en 2023 puisque plusieurs séjours avec nuitées sont programmés. Dans ce cadre, il est prévu un prélèvement sur fonds de roulement de 3 221.47 € correspondant à la participation de l'établissement à ces séjours.

Pour le service Vie de l'élève (fonds social et aide à la restauration), le Conseil Départemental a augmenté le montant de chaque taux. Pour prétendre à cette aide, versée au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire, il faut être boursier et domicilié dans la Vienne. La ligne des bourses disparaît puisqu'elles seront désormais gérées directement par l'agence comptable du lycée Victor Hugo.

Pour la partie Administration et logistique (ALO), les dépenses ont diminué puisqu'en recettes il n'y a plus de contribution entre services. Les charges relevant du SRH sont donc reportées sur ce service. Pour ce qui concerne les fluides, Mme AYRAULT explique que nous avons opté pour une augmentation des dépenses de 20 % bien que nous restons dans le brouillard pour 2023. Nous aurons sûrement à ajuster en cours d'exercice. Un prélèvement sur fonds de roulement est également prévu pour les admissions en non-valeur que ne peut pas prendre en charge la DGF.

Suite à cette présentation les échanges portent essentiellement sur la répartition des fluides entre services, Mme AYRAULT précise alors la clé de répartition qui reste inchangée (17 %), et la diminution de la part attribuée aux activités pédagogiques, pointée par M. DUPONT. M. JADEAU précise que globalement les projets pédagogiques sont financés.

M. JADEAU demande au CA de se prononcer sur le budget prévisionnel présenté par Mm AYRAULT.

**Présents : 22                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 22**

### 3-2- Modification de l'échéancier des prélèvements automatiques mensualisés (annexe 3).

L'échéancier précédent voté au CA du mois de juin 2022 est devenu caduc avec le passage à Op@le qui rend impossible le prélèvement envisagé entre janvier et mars 2023.

Les familles pourront déposer 3 chèques ou payer en espèces auprès de la gestion du collège ou opter pour un virement auprès de l'agence comptable. Le prélèvement devrait reprendre en avril.

Mme AYRAULT donne également des précisions sur le fonctionnement du prélèvement automatique avec Op@le et précise qu'une information va être transmise aux familles.

Des inquiétudes sont exprimées de la part des représentants des parents notamment en termes d'information quant à l'ajustement opéré par Op@le automatiquement en cas de modifications des frais scolaires en cours de trimestre.

**Présents : 22                      Abstention : 1                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 21**

### 3-3- DBM.

Mme AYRAULT présente la demande : il s'agit de prélever 200 € sur les fonds de roulement pour les créances irrécouvrables car cela n'avait pas été anticipé dans le budget prévisionnel 2022.

**Présents : 22                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 22**

### 3-4- Tarifs des dégradations (annexe 4).

Mme AYRAULT présente les augmentations envisagées notamment pour le carnet de correspondance et la carte du self. Elle précise que pour les manuels scolaires, le remboursement d'un manuel perdu ou détérioré ou l'achat d'un manuel neuf est laissé au libre choix des familles.

**Présents : 22                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 22**

### 3-5- Tableau des dépréciations (annexe 5).

**Présents : 22                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 22**

### 3-6- Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

Mme AYRAULT précise que tout nouveau contrat sera présenté au CA pour validation. Il ne s'agit donc que des contrats renouvelés automatiquement.

**Présents : 22                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 22**

## **IV- QUESTIONS DIVERSES.**

Question des représentants des parents d'élèves sur les absences d'enseignants : les cours seront-ils rattrapés ? La mise à jour de PRONOTE peut-elle être automatique ?

M. JADEAU précise le délai de carence pour le remplacement des professeurs absents, rassure quant à la réalisation du programme qui s'échelonne sur l'ensemble du cycle et assure que PRONOTE est mise à jour quotidiennement sauf événement la retardant.

M. DUPONT ajoute que nous sommes là face à une conséquence de la crise de recrutement qui frappe l'Éducation Nationale. Les moyens de remplacement sont épuisés dès le mois de septembre et le recours aux contractuels a des limites.

Mme AYRAULT informe l'assemblée du départ de M. MOLLÉ, chef de cuisine, vers le collège Louise Michel de Lussac les Châteaux après les vacances des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Les secrétaires de séance,  
Mme BIRAUD



Le Président,  
M. JADEAU



## Déclaration liminaire des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation CA du 29 novembre 2022

Nous ne pouvons débiter ce conseil d'administration sans évoquer la situation sociale du pays.

Comme dans toutes les branches professionnelles, nos organisations exigent du gouvernement une revalorisation significative et immédiate des traitements, des salaires, des pensions et des retraites, des personnels actifs et retraités de la Fonction publique. En ne consentant qu'à une revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice – quasiment gelée depuis plus d'une décennie – déjà consommée par la flambée des prix et dépassée par l'inflation, le gouvernement organise un nouveau recul du pouvoir d'achat des agents publics. Il annonce une revalorisation pour 2023 mais la conditionne à l'ajout de missions supplémentaires, comme l'ont indiqué le chef de l'État puis le ministre de l'EN. C'est inacceptable.

Nous voulons également dénoncer le projet de réforme structurelle des lycées professionnels qui mettrait en grave danger l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et engendrerait des suppressions de postes chez les personnels.

L'augmentation de 50 % des périodes de stages va diminuer d'autant les heures d'enseignement dans l'établissement pour les élèves ce qui compromet gravement leur possibilité de réussir aux examens et de poursuivre leurs études.

Cette réforme va avoir de lourdes conséquences pour les élèves de la voie professionnelle et leurs professeurs, mais elle va aussi produire ses effets en collège et en lycée. Ainsi, le projet de réforme du collège prévoit l'expérimentation d'un dispositif d'information à l'orientation en 5ème. C'est en réalité, sur le fond, un dispositif dangereux pour les élèves et les personnels. Il aura pour conséquence de réduire les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles aux seuls besoins économiques du territoire, assignant ces élèves à résidence géographique et sociale. Aborder l'orientation uniquement sous l'angle de la découverte de certains champs professionnels revient à occulter les questions du développement à l'adolescence, des biais sociaux ou de genre. Ce dispositif participe activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation et au contournement des Psy-ÉN, déjà bien orchestrés par les Régions.

Concernant les dotations financières, l'INSEE estime d'ores et déjà à plus de 20 % l'augmentation moyenne des prix de l'énergie sur un an (printemps 2021 – printemps 2022) malgré le bouclier tarifaire gouvernemental. Ces hausses concernent les établissements dès l'exercice 2022 mais aussi la construction du budget 2023. La viabilisation des établissements représente entre la moitié et trois quarts des dotations des collectivités territoriales. Les tensions sur les prix de l'énergie vont se répercuter sur la vie des établissements. C'est déjà le cas au collège André Brouillet puisqu'il est prévu de prélever plus de 3000€ sur les fonds de roulement afin de maintenir le niveau des crédits pédagogiques de l'an dernier. Ce n'est pas à l'établissement, en rognant les faibles enveloppes réservées à la pédagogie, de faire face aux responsabilités des collectivités et de l'État.

Enfin, la volonté de porter le départ à la retraite à 64 ou 65 ans confine au mépris et au dénigrement de nos difficultés. Les annonces gouvernementales démontrent, une nouvelle fois, le peu de cas qui est fait des exigences des citoyens majoritairement opposés à ce projet de régression sociale.